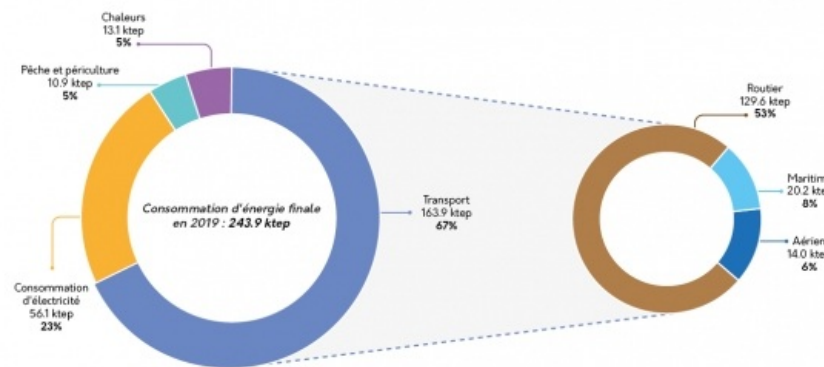


LA NEWSLETTER DE L'OBSERVATOIRE POLYNÉSIE DE L'ÉNERGIE

Newsletter n°3 : L'écomobilité
'la ora na 'e 'ia maita'i i te matahiti 'āpi - Bonne année
Janvier 2021

Focus sur la mobilité en Polynésie française

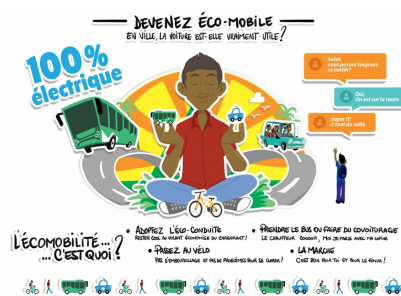
À l'image d'autres zones non-interconnectées, le principal secteur de consommation d'énergie finale (CEF) correspond à celui des transports (routiers, maritimes et aériens). Il représente en 2019 plus des deux tiers de la consommation d'énergie finale (67%). Le secteur des transports routiers est le principal poste de consommation, puisqu'il représente à lui seul 53% de la CEF, et 79% de la consommation du secteur des transports.



En termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), les transports représentent également le poste le plus émetteur d'émissions territoriales (émissions directes de GES liées à la combustion d'hydrocarbures). En 2018, le secteur des transports émet 504 ktCO_{2e} soit 44% des émissions territoriales de la Polynésie française, dues principalement au secteur du transport routier qui émet 400 ktCO_{2e}. Ce secteur génère plus de GES que la production d'électricité en Polynésie française.

Ainsi le secteur des transports lié aux déplacements de personnes est un poste d'émissions où les leviers d'actions sont nombreux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et participer à la transition énergétique du Fenua.

Qu'est-ce que l'écomobilité ?



L'écomobilité se traduit par l'utilisation de modes de déplacements plus respectueux de l'environnement. C'est un enjeu majeur dans le processus du développement durable, car le transport de personnes fait partie des postes les plus émetteurs de gaz à effet de serre. L'éc-mobilité c'est favoriser les modes de déplacement plus écologiques comme la marche à pied, le

vélo, les transports en commun, le covoiturage, etc. en proposant des solutions alternatives au « tout en voiture » et à l'autosolisme.

Concours vidéo sur l'écomobilité

Dans le cadre d'une animation globale de la Semaine européenne de la mobilité (SEM), la Direction des transports terrestres a lancé un concours de vidéos sur les réseaux sociaux pour sensibiliser la population à l'écomobilité.



Il faut savoir qu'en Polynésie française, en matière de mobilité, les véhicules particuliers sont surreprésentés avec 77% des parts des modes de déplacements, entraînant des conséquences négatives telles que l'insécurité routière, les émissions de CO₂ (dont 45% étaient dues aux transports routiers en 2018), ou encore la congestion urbaine.



Narii Pou (à droite de la photo) avec sa chanson "Ma vision de l'écomobilité 3.0" est le grand gagnant du jeu concours écomobilité au fenua. La vidéo du jeune homme postée sur la page Facebook de la Direction des transports terrestres a été vue plus de 20 000 fois et récolte 1 159 votes. "Il a traduit concrètement la vision polynésienne de ce qu'un citoyen peut attendre, peut avoir au fenua, de l'écomobilité" nous assure le directeur de la DTT Lucien Pommiez (à gauche de la photo). En quelques chiffres, les vidéos du concours ont été visionnées 920 480 fois et ont touché un peu plus de 100 000 personnes grâce aux réseaux sociaux.

[Visionner la vidéo gagnante du concours sur l'écomobilité](#)

Modernisation des transports en commun sur Tahiti

Les transports en commun sur l'île de Tahiti se modernisent. La mise en service des nouveaux autobus 100% électriques s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Énergie (PCE) de la Polynésie française, du schéma directeur des transports collectifs de Tahiti et de la

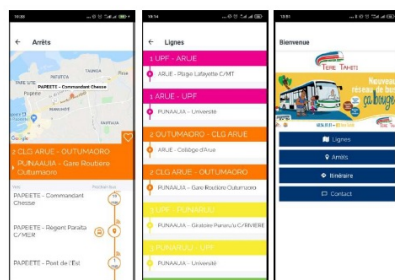


nouvelle délégation de service public des transports collectifs mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019. Le Pays prévoit le renouvellement de la flotte de bus grâce à l'acquisition de 240 nouveaux véhicules qui répondent à des normes environnementales (EURO 5). Parmi eux, 20 bus électriques ont été livrés en 2019. Un accès pour personnes à mobilité réduite (PMR) est prévu. En 2020, 4 bus électriques se sont ajoutés à la flotte et ont été mis en exploitation à la presque île. Ces derniers ont une autonomie de 250 km grâce à deux batteries d'une capacité totale de 313 kWh.



Le réseau de transport en commun Tere Tahiti se modernise également avec la

mise en service d'une application smartphone qui permet de mieux organiser son voyage et réduire son temps d'attente aux arrêts grâce à des informations en temps réel.



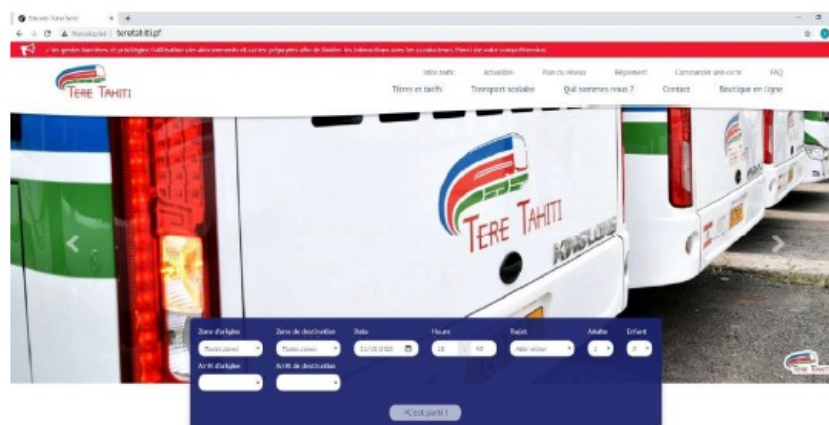
L'application est disponible sur Android ou sur iOS. De plus, l'application permet d'informer rapidement sur les actualités du réseau : perturbations, infos trafic, informations diverses etc. Un espace dédié permet aux usagers de rentrer en contact facilement avec le service client du réseau de transport en commun de Tahiti (RTCT.)

Disponible sur l'App Store

Disponible sur Google Play

La mise en ligne d'un site internet permet également aux usagers de découvrir le réseau et différentes fonctionnalités comme :

- [un plan du réseau de transport](#) et les fiches de lignes de bus
- [la recherche d'itinéraire](#) avec des estimations concernant le temps de trajet
- une présentation des titres de transports et de [la grille tarifaire](#)
- [une boutique en ligne](#) pour recharger son crédit sera bientôt disponible



Accéder au site internet Tere Tahiti

Prime à la voiture propre

Dans le cadre du plan de relance porté par le Vice-Président de la Polynésie française, le conseil des ministres a approuvé, en août 2020, la réactivation de la prime à la voiture propre. Il s'agit d'un dispositif par lequel le Pays attribue une aide financière à toute personne désireuse d'acquérir un véhicule automobile neuf en échange de son ancien véhicule.



Le montant de l'aide attribuée varie selon le mode de motorisation et la quantité de dioxyde de carbone émise par le nouveau véhicule. Il est défini selon les critères suivants :

- véhicule automobile électrique : 250 000 Fcfp
- véhicule automobile hybride : 225 000 Fcfp
- véhicule automobile émettant entre 0 et 165 grammes/km : 200 000 Fcfp
- véhicule automobile émettant entre 166 et 210 grammes/km : 150 000 Fcfp
- motorcycle électrique : 80 000 Fcfp.

Vers des pistes cyclables en ville

L'ADEME et L'AFD se sont engagées auprès des communes de Papeete et Pirae pour la réalisation d'un schéma



cyclable visant à répondre aux besoins des populations de ces deux communes. Ce schéma directeur s'inscrit dans l'appel à projet national «Vélos et territoires», lancé par l'État et l'ADEME afin d'accompagner les collectivités. 227 Lauréats ont été sélectionnés dont les villes de Papeete et de Pirae.

Ce schéma permettra d'associer tous les acteurs sur ce sujet, à savoir le ministère de l'Équipement, le ministère du Logement et de l'Aménagement du Territoire ainsi que tous les utilisateurs, associations de quartiers, associations sportives et les nombreuses administrations. Il est structurant pour le développement des modes de transport doux en lien avec l'essor des transports en commun afin de proposer une alternative à l'autosolisme très présent sur le territoire.

Par ailleurs, ces villes limitrophes ont décidé de mutualiser leurs moyens en mettant en place une convention de groupement de commande. Cette mobilisation inédite des collectivités, dans toute leur diversité, confirme que le vélo est l'une des solutions de mobilité plébiscitées, tant pour répondre à la transition écologique et améliorer la qualité de l'air et l'impact sanitaire des transports, que pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Cet email vous a été envoyé sur {{ contact.EMAIL }}
[Pour vous désinscrire de cette newsletter](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2020 Observatoire Polynésien de l'Énergie